1 9 8 9

Caisse centrale
Desjardins

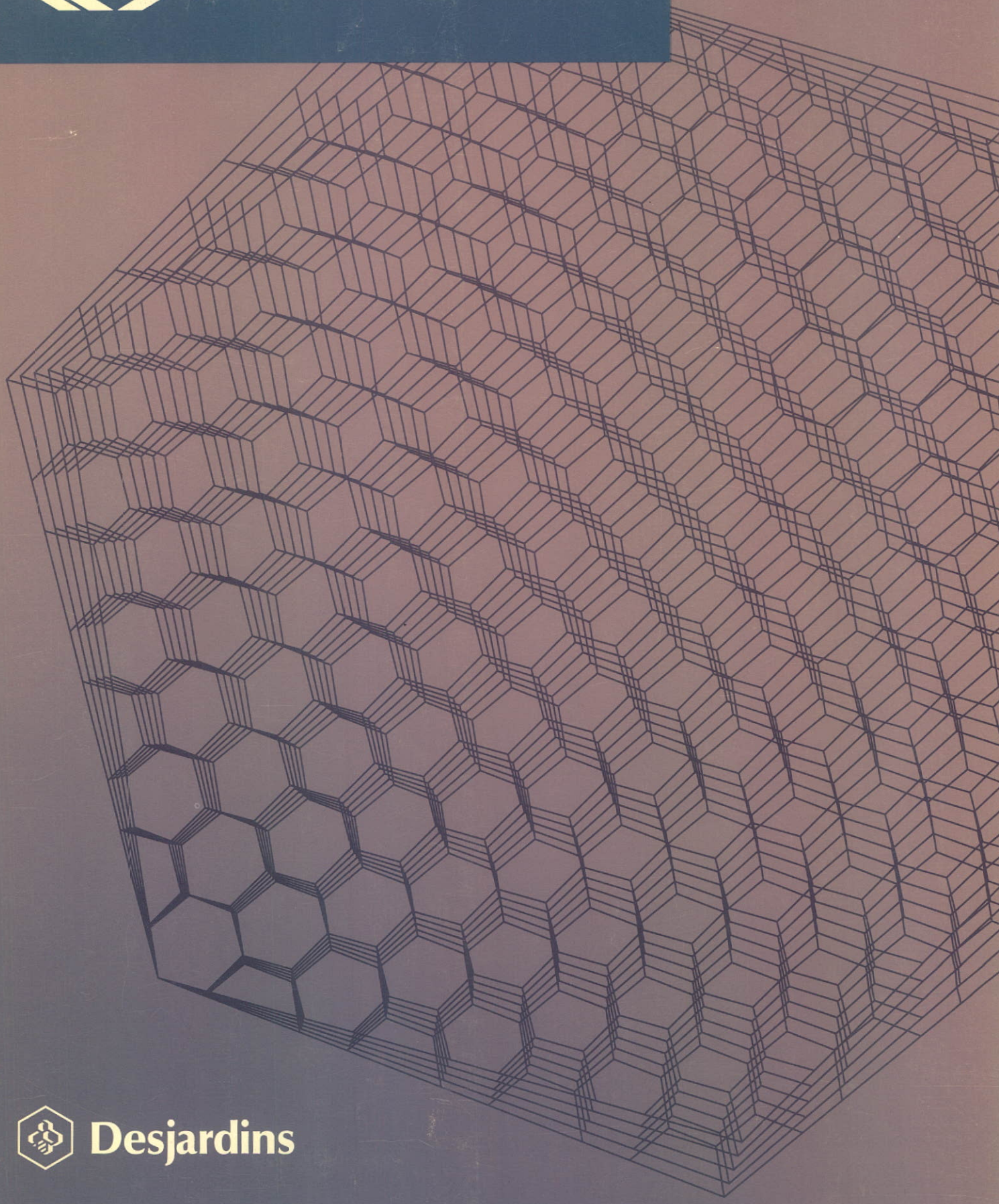

Desjardins

CAISSE CENTRALE DESJARDINS

Assemblée annuelle
Palais des congrès de Montréal
Salle 407 B - C

Lundi le 19 mars 1990, à 13h45

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Constatation du quorum
4. Examen et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle tenue le 20 mars 1989
6. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées extraordinaires tenues les 24 octobre et 21 novembre 1989
7. Message du Président du conseil et chef de la direction
8. Message du Président et chef des opérations
9. Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 1989
10. Lecture du rapport des vérificateurs
11. Élection des administrateurs
12. Élection des membres du comité de déontologie
13. Nomination des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1990
14. Questions
15. Levée de l'assemblée

Caisse centrale
Desjardins

La Caisse centrale Desjardins s'apprête à célébrer son dixième anniversaire de fondation.

Déjà inscrite en 1918 dans la pensée du commandeur Alphonse Desjardins, il a fallu attendre le 22 juin 1979 pour que le gouvernement du Québec adopte la loi autorisant le Mouvement Desjardins à se doter d'une caisse centrale.

Complément important de l'action des fédérations et des caisses Desjardins, cette institution a contribué à améliorer la flexibilité de la structure financière des caisses et elle leur a donné accès à l'épargne institutionnelle recueillie auprès des grands marchés financiers nationaux et internationaux.

Caisse centrale Desjardins

Dix ans plus tard, la Caisse centrale a acquis ses lettres de créance et est devenue le fer de lance du Mouvement Desjardins pour la prochaine décennie. Elle dispose des pouvoirs et de l'expertise nécessaires pour offrir tous les services financiers requis par le Mouvement Desjardins et par ses clients. Elle est reconnue par les investisseurs canadiens et étrangers comme une institution solide qui met à leur disposition des produits financiers de première qualité.

Une telle réussite résulte du travail de ceux et celles qui, au cours de ces dix ans, ont su mettre leurs connaissances, leur énergie et leur capacité d'innovation au service d'une institution financière unique, répondant à la fois aux attentes de ses membres et aux besoins d'une société en pleine mutation, dans le respect des partenaires économiques avec lesquels elle transige.

10e anniversaire

LA MISSION

La Caisse centrale est une institution financière coopérative, qui, dans le cadre de la mission du Mouvement Desjardins, offre un ensemble de services bancaires et financiers compétitifs de haute qualité au Mouvement Desjardins, aux gouvernements et aux moyennes et grandes entreprises.

Elle est intégrée au réseau des caisses, fédérations et sociétés affiliées Desjardins. Ses opérations sont complémentaires aux leurs et produisent des retombées financières avantageuses.

Elle accorde la priorité à la satisfaction des besoins des fédérations et de leurs caisses affiliées et des autres composantes du Mouvement, pour lesquelles elle joue le rôle d'agent financier en effectuant notamment le règlement financier de la compensation et la diversification des sources de fonds.

La Caisse centrale exerce son activité sur les marchés canadiens et internationaux.

La Caisse centrale vise à maintenir une organisation efficace tout en mettant l'accent sur le développement de ses employés.

Enfin, dans un contexte global, la Caisse centrale fait sien le rôle de promotion et de développement socio-économique de l'individu et de la société que s'est donné le Mouvement coopératif Desjardins.

SOMMAIRE

2 *La mission*

3 *Points saillants*

4 *Le message aux membres*

8 *Revue des activités*

18 *Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation*

29 *États financiers*

39 *Administrateurs*

40 *Direction générale et informations générales*

Note:
Toutes les expressions «Caisse centrale», «membres» et «caisses Desjardins» utilisées dans le rapport signifient respectivement La Caisse centrale Desjardins du Québec, les 11 fédérations au Québec du Mouvement Desjardins et les caisses populaires et d'économie Desjardins.

The English version of this Annual Report is available upon request.

POINTS SAILLANTS 1985-1989

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Total de l'actif	3 894 167	4 007 223	2 846 895	2 415 555	2 246 997
Total des prêts	2 824 314	3 002 409	1 907 104	1 211 262	967 296
Valeurs mobilières	867 099	866 990	853 251	1 135 833	1 140 647
Total des dépôts	3 358 640	3 511 568	2 372 077	1 965 285	1 807 774
Capital et réserves	443 527	430 513	422 401	418 360	415 530
Total du revenu	473 241	359 999	257 581	218 118	187 699
Revenu net	58 798	45 173	36 571	38 881	38 666
Rémunération du capital social	46 508	38 809	34 339	38 993	42 620
Autres versements aux membres	7 779	6 012	5 405	5 051	1 655

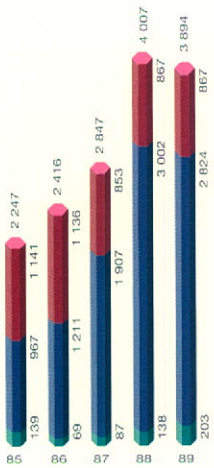

Composition de l'actif
(en millions de dollars)

Valeurs mobilières
Prêts
Autres éléments d'actif

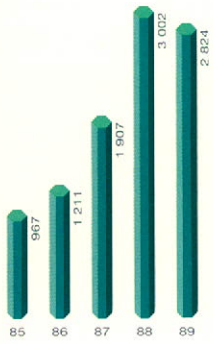

Portefeuille de prêts
(en millions de dollars)

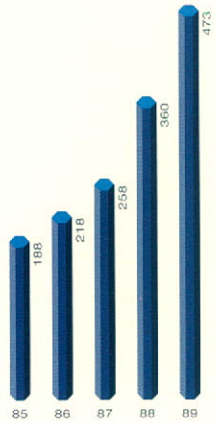

Total du revenu
(en millions de dollars)

Tout en poursuivant sa croissance, la Caisse centrale Desjardins a connu un certain ralentissement du rythme de progression de ses actifs.

PROGRESSION MARQUÉE DU REVENU NET.

Le revenu net a pour sa part connu une progression marquée de 30,2%, résultant notamment de l'augmentation du volume des prêts au secteur privé, de la hausse des taux d'intérêt sur les instruments de marché monétaire et d'une croissance élevée des revenus provenant des activités de type bancaire. Manifestement, la solidité financière, l'expérience et la flexibilité reconnues à la Caisse centrale, de même que sa très grande aptitude à personnaliser ses services en fonction des besoins de ses clients, sont à la source de telles augmentations.

La hausse de revenu enregistrée s'est traduite par une augmentation du revenu net versé à la réserve générale, qui est passé de 8,1 millions $ à 13,0 millions $. La Caisse centrale a également accru sa contribution financière au Mouvement par le versement de 46,5 millions $ affectés à la rémunération du capital social, ce qui représente un rendement moyen de 11,36%, en regard de 9,48% en 1988. De plus, les autres versements aux membres, principalement générés par les services de type bancaire offerts par l'intermédiaire du réseau des caisses, ont augmenté de 29,4%, passant de 6,0 millions $ à 7,8 millions $.

L'affaiblissement de l'économie, qui a commencé à se manifester au cours des derniers mois, a été plus prononcé au Québec qu'au Canada. Pour la première fois depuis trois ans, la performance de l'économie québécoise a été inférieure à celle de l'économie canadienne.

Les mises en chantier ont connu une chute importante et la consommation, notamment en ce qui concerne les achats de biens durables, a fléchi. Par ailleurs, la croissance de l'emploi a été à peu près nulle au cours de l'année.

Cette situation a affecté la demande de crédit des particuliers dans les domaines des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts à la consommation et s'est accompagnée d'une plus grande propension à l'épargne. Les fédérations disposant de

Georges Lafond

Président et chef des opérations

Claude Béland

Président du conseil et chef de la direction

liquidités suffisantes pour rencontrer les besoins de leurs caisses affiliées ont diminué leurs emprunts auprès de la Caisse centrale à la fin de l'exercice. Ceci explique le léger repli de l'actif qui, au 31 décembre, se situait à 3,9 milliards $, par rapport au sommet de 4,0 milliards $ atteint l'année précédente.

L'adoption et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les caisses d'épargne et de crédit amènera la Caisse centrale à apporter des changements importants, entre autres, au mode de gestion de son capital social. Jusqu'alors, le capital social de la Caisse centrale, détenu par les fédérations Desjardins, était versé à un fonds distinct de son fonds d'opération et investi dans des valeurs mobilières répondant aux normes de liquidité établies par la Confédération. Désormais, ces parts sociales ne seront plus considérées comme des titres admissibles à la liquidité pour les fédérations, mais comme des titres d'investissement. Ces fonds serviront dorénavant à financer l'ensemble des actifs de la Caisse centrale, entraînant ainsi des changements importants dans le mode de rémunération et de gestion du capital social.

La contribution de la Caisse centrale à l'amélioration de la capitalisation du réseau Desjardins se poursuivra au cours de l'exercice 1990. Pour répondre aux sévères exigences de capitalisation contenues dans la nouvelle loi sur les caisses d'épargne et de crédit, les caisses ont lancé, au terme de l'exercice 1989, un programme d'émissions de parts permanentes qui devrait leur permettre d'augmenter leur base de capitalisation. Puisque sa nouvelle loi le lui permet, la Caisse centrale se propose au cours du prochain exercice d'émettre des titres pouvant être considérés dans la base de capitalisation de l'ensemble du réseau. La concrétisation d'un tel projet est soumise aux conditions du marché, de même qu'à l'approbation des autorités réglementaires. Une telle émission devrait contribuer à l'atteinte de l'objectif du taux de capitalisation d'au moins 5% que doivent atteindre les caisses avant la fin de 1991. La nouvelle législation permet ainsi à la Caisse centrale de remplir davantage son rôle de support auprès des fédérations et de leurs caisses affiliées.

La synergie nécessaire à la compétitivité de la Caisse centrale et de l'ensemble du Mouvement Desjardins s'est également poursuivie au cours de l'exercice, à l'intérieur de programmes conjoints de développement d'affaires. L'offre intégrée de services Desjardins génère des activités additionnelles pour les divers intervenants et

permet aux partenaires économiques du Mouvement de bénéficier d'une expertise diversifiée. Le ralentissement de l'économie qui commence à se manifester accentue la nécessité de conjuguer les efforts et les ressources de tout le Mouvement, de façon à éviter la duplication et à répondre le mieux possible aux besoins des divers agents économiques, tout en contribuant à soutenir la croissance du milieu où il évolue.

C'est dans ce contexte que la Caisse centrale a adhéré pleinement aux grandes orientations contenues dans le document de planification stratégique adopté par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins et en a fait la base de son processus de planification stratégique.

Au terme de cet exercice, nous tenons à souligner le départ du conseil d'administration de messieurs Raymond Comtois, François Richard et Henri-Paul Trudel et à les remercier de leur précieuse collaboration. Ils ont été remplacés par messieurs Pierre Barnès, Robert O'Farrell et André Talbot, à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous.

Le plein engagement de ses employés demeure le meilleur garant de la contribution significative de la Caisse centrale à la croissance et à la rentabilité du Mouvement Desjardins et à l'atteinte des objectifs que poursuit le réseau.

Nous tenons donc à remercier tous ceux et celles qui, quotidiennement, contribuent à la croissance de la Caisse centrale par la qualité de leur travail et de leurs interventions auprès de nos divers partenaires: les constituantes du Mouvement Desjardins, les investisseurs et les moyennes et grandes entreprises des secteurs public et privé.

Claude Béland
Président du conseil et chef de la direction

Georges Lafond
Président et chef des opérations

Au cours de l'exercice 1989, la Caisse centrale Desjardins a poursuivi trois principaux objectifs. Elle a travaillé à diversifier davantage son approvisionnement de fonds, à élargir sa clientèle des moyennes et grandes entreprises des secteurs public et privé et à développer des services de type bancaire nationaux et internationaux répondant de mieux en mieux aux besoins de ses clients corporatifs tout en maximisant son rôle auprès du Mouvement Desjardins.

PRÉSENCE ACCRUE AUPRÈS DES MARCHÉS CANADIENS ET INTERNATIONAUX.

La diversification des sources d'approvisionnement de fonds

Pour bien remplir son rôle de pourvoyeur de fonds auprès du Mouvement Desjardins et pour assurer sa propre croissance, la Caisse centrale se doit d'élargir constamment la base de son approvisionnement de fonds.

Pour ce faire, elle a procédé à une émission de 100 millions $ en eurocan et par la suite, réalisé trois émissions totalisant 256 millions $ sur le marché euroyen. Elle a également effectué trois émissions privées, dont deux en dollars américains et une en dollars canadiens. Par ailleurs, la Caisse centrale a poursuivi son programme d'émission de papier commercial euro, pour réduire le coût de son approvisionnement de fonds et pour mieux financer ses actifs en dollars américains. Enfin, elle a débuté en juin son programme de papier commercial américain, dont le montant maximum en cours pourra s'élever à 400 millions $. Cette première présence sur le marché des États-Unis élargit sa base d'approvisionnement de fonds et s'accentuera avec le développement des activités internationales de ses clients corporatifs.

Au 31 décembre, la proportion de fonds provenant de l'extérieur du Canada atteignait 40,2%, par rapport à 30,6% l'année précédente. L'objectif que poursuit la Caisse centrale est d'atteindre une proportion de plus de 50% au cours des trois prochaines années.

L'élargissement des clientèles corporatives

Grâce aux prêts qu'elle effectue à ses membres ainsi qu'aux entreprises des secteurs public, parapublic et privé qui satisfont ses exigences, la Caisse centrale génère

Fernand Lafleur
Premier vice-président,
Financement corporatif

Alfred Pfeiffer
Premier vice-président,
Trésorerie et placements

Georges Lafond
Président et
chef des opérations

Jean-Guy Langelier
Premier vice-président,
Administration et services bancaire

Le comité de direction de la Caisse centrale Desjardins

une partie des revenus nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, tout en contribuant à la croissance des partenaires avec lesquels elle transige. Sa flexibilité, la rapidité de ses décisions et sa capacité de participer à des projets de financement pour des montants élevés en font un partenaire recherché.

Au 31 décembre 1989, l'encours des prêts aux membres et sociétés apparentées était inférieur à celui de l'année précédente, en raison du ralentissement marqué de la demande des fédérations. Pour leur part, les prêts consentis aux entreprises des secteurs public, parapublic et privé ont connu une augmentation de 27,0%.

La Caisse centrale a maintenu une présence importante auprès des organismes publics, plus précisément auprès des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et auprès des municipalités. Les transactions dans ce secteur sont en majorité conclues en collaboration avec les fédérations et leurs caisses affiliées. Le développement des affaires, dans une perspective d'offre intégrée de services Desjardins, s'est accentué dans ce secteur.

La présence de la Caisse centrale auprès de la moyenne entreprise s'est intensifiée au cours de l'exercice, notamment auprès des entreprises ayant des besoins de financement de l'ordre de 5 à 10 millions $. En raison de son importance au Québec et de son impact économique dans plusieurs régions, la Caisse centrale entend répondre davantage aux besoins de cette clientèle au cours des prochaines années.

Dans le secteur de la grande entreprise, la Caisse centrale est de plus en plus reconnue comme un intervenant important. La vive concurrence que se livrent les institutions financières a toutefois exercé une pression à la baisse sur les marges. Dans ce contexte, tout en recherchant une rentabilité optimale de ses engagements, la Caisse centrale a continué à privilégier la qualité de ses actifs plutôt que leur rémunération.

Alors que dans le passé, ses activités de financement s'effectuaient presqu'essentiellement par la participation à des syndicats bancaires, la Caisse centrale a agi, à quelques reprises en 1989, comme chef de file dans de telles transactions. Une telle approche s'avère particulièrement intéressante puisqu'elle lui permet de s'engager dans des projets de plus en plus importants et de structurer elle-même la transaction de financement, ce qui a un impact significatif sur le rendement de ses actifs. La relation directe avec l'emprunteur favorise par ailleurs le développement d'affaires. Tout en maintenant sa participation à des syndicats bancaires, la Caisse centrale entend donc continuer à privilégier cette avenue au cours de la prochaine année.

Gilles Fradet
Directeur, Crédit
Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac St-Jean

Jules Côté
Trésorier,
Chaîne Coopérative du Saguenay

Jules Girard
Directeur général,
Caisse populaire d'Alma

Jacques Aubry
Directeur, Financement corporatif
Caisse centrale Desjardins

La Caisse centrale Desjardins et les

grandes coopératives québécoises,

partenaires dans le développement régional.

Pierre Toth
Directeur de comptes,
Financement corporatif
Caisse centrale Desjardins

André St-Jean
Trésorier,
Donohue Matane Inc.

La Caisse centrale Desjardins,

partenaire de la croissance des grandes entreprises.

La Caisse centrale a aussi continué à développer son portefeuille immobilier, qui a augmenté de 38,5%. Plus de la moitié du portefeuille, soit 59,4%, provient de l'Ontario, 30,8% provient du Québec, le reste étant relié à des projets dans l'Ouest canadien.

Au cours de l'exercice 1989, les financements de terrains et de condominiums se sont ajoutés à la liste des produits offerts, de façon à répondre à l'ensemble des besoins de financement immobilier, tant à taux flottant qu'à taux fixe.

Même si les effets du ralentissement de l'économie sont déjà perceptibles, la Caisse centrale Desjardins conserve un portefeuille de prêts de première qualité. Cependant, compte tenu de la conjoncture économique, elle manifestera une prudence soutenue.

L'adaptation des services aux exigences de la clientèle

Le milieu financier évolue à un rythme extrêmement rapide au Québec, au Canada et dans le monde. Les besoins et attentes des entreprises publiques et privées également. Au cours de l'exercice, la Caisse centrale a continué à améliorer ses services et sa propre organisation, de façon à rencontrer les nouvelles exigences des marchés auxquels elle s'adresse.

Les services de type bancaire, notamment, ont connu une croissance accélérée, qui s'est traduite par une augmentation de revenus de l'ordre de 29%.

Dans le secteur public, la totalité des ententes de services de type bancaire venant à échéance en cours d'exercice ont été renouvelées. Ceci confirme la compétitivité des services offerts et le degré de satisfaction élevé des clients.

Dans les secteurs parapublic et privé, des clients importants se sont ajoutés à la liste des entreprises déjà desservies.

La Caisse centrale a maintenu l'offre des services de type bancaire déjà existants. Grâce à sa très grande flexibilité, elle est en mesure de les adapter aux exigences spécifiques et aux particularités de chacun de ses clients. De plus, la possibilité de mettre à leur service le réseau des 1 400 caisses au Québec constitue un avantage concurrentiel marqué. La conclusion d'ententes avec les fédérations francophones de l'Ontario, du Manitoba et de l'Acadie vient encore élargir le réseau de points de services accessibles à la Caisse centrale et à ses clients corporatifs.

Sur le plan international, la Caisse centrale a poursuivi l'élargissement de son réseau de correspondants et elle est devenue le banquier de plusieurs institutions européennes et asiatiques. Dans la perspective de rationaliser les services internationaux du réseau Desjardins, la Caisse centrale est devenue, au cours de l'année, le seul représentant du Mouvement Desjardins auprès des banques étrangères. De façon générale, la Caisse centrale entend intensifier son réseau de correspondants situés dans l'est des États-Unis, pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par sa clientèle suite à l'accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Afin de faciliter les transactions des membres des communautés ethniques portugaise, espagnole et marocaine vers leurs pays d'origine, la Caisse centrale a conclu des ententes avec des institutions financières de premier plan dans ces pays respectifs.

Des services internes de plus en plus performants

Pour maintenir la qualité de ses interventions, la Caisse centrale s'appuie sur une organisation capable de lui fournir avec rapidité et précision les services qui contribuent à accroître son efficacité tout en lui permettant de demeurer concurrentielle.

Au cours de l'exercice, diverses études ont été complétées en vue d'acquérir un nouveau logiciel d'opération, principalement destiné aux activités reliées au marché monétaire, aux prêts commerciaux et aux comptes corporatifs. Ce nouveau logiciel, qui entrera en opération en 1990, permettra d'adapter davantage l'information aux besoins des divers usagers. En demeurant à la fine pointe de la technologie, la Caisse centrale est en mesure de répondre de plus en plus aux besoins particuliers de ses clients, tout en accroissant constamment son efficacité opérationnelle.

Une loi constitutive mieux adaptée aux besoins nouveaux

Suite à l'adoption et à l'entrée en vigueur, le 15 mars 1989, de la nouvelle loi sur les caisses d'épargne et de crédit, il était devenu approprié d'harmoniser en conséquence la loi constitutive de la Caisse centrale et, à cette occasion, de prévoir également des dispositions particulières répondant à ses besoins spécifiques. C'est ainsi que le 22 juin 1989, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins, la nouvelle loi constitutive de la Caisse centrale.

Ginette Fortin
Superviseur,
Services internationaux
Caisse centrale Desjardins

Jacques Luys
Vice-président principal,
Exploitation
Caisse centrale Desjardins

Nicole Cherry
Vice-présidente,
The Banker's Trust Co.
New York

The Banker's Trust,

un des partenaires de premier ordre de

la Caisse centrale Desjardins sur la scène internationale.

André Duchesne
Vice-président, Marché monétaire
Caisse de dépôt et placement
du Québec

Bernard Venne
Vice-président,
Trésorerie et placements
Caisse centrale Desjardins

La Caisse de dépôt et placement du Québec

et la Caisse centrale Desjardins, deux partenaires

dont la contribution est essentielle à l'essor

de l'économie québécoise

Les dispositions de la nouvelle loi sur les caisses d'épargne et de crédit qui s'appliquent aux fédérations s'appliquent également à la Caisse centrale dont, notamment, les règles relatives au contrôle exercé par l'Inspecteur général des institutions financières du Québec en ce qui a trait à la gestion, aux opérations, à la solvabilité et celles relatives aux conflits d'intérêts et aux transactions entre personnes intéressées.

Cette législation permet à la Caisse centrale de jouer pleinement son rôle d'agent financier du Mouvement Desjardins. Elle élargit certains de ses pouvoirs dans le cadre de ses opérations avec ses membres, dont la garantie d'engagements financiers, la participation à l'établissement de services et l'acquisition de créances. Des modifications ont également été apportées aux chapitres des normes de capitalisation et des liquidités, de la vérification et de l'inspection.

Les défis des années 1990

En plus de son rôle d'agent financier, la Caisse centrale continuera à développer, de concert avec les fédérations et leurs caisses affiliées, des services aux membres et aux clients leur permettant de maintenir leurs avantages concurrentiels. L'évaluation des besoins des fédérations et de leurs caisses affiliées s'inscrit d'ailleurs au premier plan des priorités de la Caisse centrale au chapitre de l'offre de services au réseau.

Par la mise en place d'une approche clients intégrée et par le développement de la clientèle de la moyenne entreprise au Québec, la Caisse centrale compte accentuer la synergie à l'intérieur de son organisation tout autant que dans l'ensemble du Mouvement.

Le développement d'affaires avec des clientèles spécifiques, tels les groupes ethniques, les fédérations hors Québec et les marchés financiers internationaux, contribuera à élargir les marchés auxquels l'ensemble du Mouvement a accès.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Introduction

On trouvera ci-après une analyse détaillée de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Caisse centrale pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989.

D'autres données financières peuvent être consultées aux sections commençant à la page 27 et à la section des états financiers à la page 29.

Faits saillants de l'exercice

Pour l'exercice 1989, le revenu net de la Caisse centrale a atteint le montant sans précédent de 58,8 millions $, en progression de 13,6 millions $, soit 30,2 % sur 1988.

Le revenu net sur l'actif moyen, indice important de la rentabilité, se situe à 1,54 %, en augmentation de 26 points de base sur 1988.

Au 31 décembre 1989, l'actif total de la Caisse centrale était de 3,9 milliards $, un léger repli sur 1988 principalement attribuable aux prêts aux membres et sociétés apparentées.

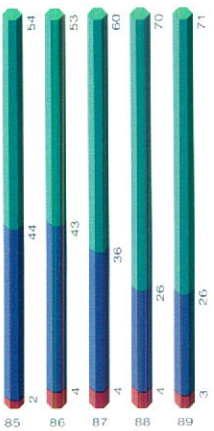

Revenu total par catégorie
(en pourcentage)

Prêts
Valeurs mobilières
Autres revenus

Revenu net

Le revenu net pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 a progressé de 30,2 %, un nouveau sommet, pour s'établir à 58,8 millions $, par rapport à 45,2 millions $ en 1988. L'augmentation provient essentiellement d'un accroissement substantiel du revenu net d'intérêts.

Le revenu net autogénéré de la Caisse centrale, soit le revenu net après rémunération du capital social et autres versements aux membres, totalise 13 millions $, une augmentation de plus de 60 % sur 1988.

Revenu total

Le revenu total de la Caisse centrale a continué de progresser de façon soutenue pour atteindre 473 millions $ en 1989 en regard de 360 millions $ en 1988, soit une augmentation de 113 millions $ ou 31,5 %.

Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des revenus de prêts qui sont passés de 251,6 millions $ en 1988 à 333,9 millions $ en 1989. Pour sa part, le portefeuille de valeurs mobilières a généré des revenus de 124 millions $ comparativement à 94,9 millions $ lors de l'exercice précédent. Les autres revenus affichent une croissance de 13,6 % et s'élèvent à 15,3 millions $ en 1989. Le graphique ci-contre détaille l'évolution des cinq (5) dernières années, en pourcentage du revenu total de la Caisse centrale par catégorie de revenus.

Revenu net d'intérêts par catégorie d'emprunteurs
(en pourcentage)

Autres
Privé
Fédé. et soc. app.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts représente l'écart entre l'intérêt provenant des prêts et des valeurs mobilières et l'intérêt versé sur les dépôts. Il occupe une place prépondérante dans le revenu global de la Caisse centrale.

En 1989, le revenu net d'intérêts s'élève à 70,8 millions $, ce qui représente un gain appréciable de 13 millions $ ou 22,4 % comparativement à 1988. Cette hausse est due principalement à l'augmentation du volume moyen des prêts et des taux d'intérêt sur les instruments de marché monétaire.

Le revenu net d'intérêts des prêts au secteur privé contribue de façon importante au total du revenu net d'intérêts sur prêts. La contribution était de 69 % en 1989 en regard de 72 % en 1988.

Le volume moyen des prêts aux membres et sociétés apparentées a augmenté légèrement. L'encours moyen de 1989 était de 1 147 millions $, par rapport à 1 082 millions $ en 1988. Le revenu net d'intérêts généré par ces prêts représente respectivement 13 % et 9 % du total du revenu net d'intérêts sur les prêts pour 1989 et 1988.

Dans l'interprétation des résultats, il convient de souligner que le revenu provenant des prêts est tributaire du volume d'activités, de l'évolution des taux d'intérêt et des écarts de taux d'intérêt entre les fonds confiés par les déposants et les fonds prêtés. Pour sa part, le montant du revenu produit par les activités de placement de la Caisse centrale dépend, dans une large mesure, de l'évolution des taux d'intérêt du marché monétaire.

Le tableau I détaille le revenu net d'intérêts sur la moyenne de l'actif et du passif pour les exercices 1989 et 1988.

Tableau I
REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR LA MOYENNE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en milliers de dollars)	1989			1988		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
ACTIF						
Actif productif						
Valeurs mobilières	956 247	124 007	12,97	983 353	94 922	9,65
Prêts						
Membres et sociétés apparentées	1 147 431	134 152	11,69	1 082 068	110 576	10,22
Public et parapublic	477 081	55 013	11,53	460 071	48 378	10,52
Autres	1 109 683	144 780	13,05	903 963	92 666	10,25
	2 734 195	333 945	12,21	2 446 102	251 620	10,29
Total de l'actif productif	3 690 442	457 952	12,41	3 429 455	346 542	10,10
Autres éléments d'actif	119 303	—	—	93 764	—	—
TOTAL DE L'ACTIF	3 809 745	457 952	12,02	3 523 219	346 542	9,84
PASSIF						
Passif portant intérêt						
Dépôts à vue	109 864	8 619	7,85	115 944	6 447	5,56
Dépôts à terme fixe	3 166 792	378 533	11,95	2 927 286	282 250	9,64
Total du passif portant intérêt	3 276 656	387 152	11,82	3 043 230	288 697	9,49
Autres éléments de passif	95 676	—	—	52 346	—	—
Capital social et réserves	437 413	—	—	427 643	—	—
TOTAL DU PASSIF	3 809 745	387 152	10,16	3 523 219	288 697	8,19
REVENU NET D'INTÉRÊTS/ TOTAL DE L'ACTIF	3 809 745	70 800	1,86	3 523 219	57 845	1,65

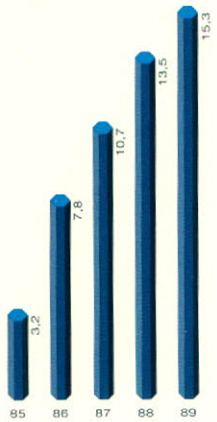

Autres revenus
(en millions de dollars)

Autres revenus

Les autres revenus d'exploitation désignent les revenus autres que ceux d'intérêts et consistent en frais de services et d'administration tirés d'activités de type bancaire, de change et de commissions de crédit.

La Caisse centrale affiche une croissance élevée de ses autres revenus au cours des dernières années. Ceux-ci étaient de 3,2 millions $ en 1985 et totalisent 15,3 millions $ en 1989, soit un taux de croissance annuel composé de 48 %.

En 1989, les autres revenus ont augmenté de 1,8 million $ ou 13,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les frais d'administration et de service sur les opérations de type bancaire se sont accrus de 2,7 millions $, soit 29,6 %, passant de 9,0 millions $ en 1988 à 11,7 millions $ en 1989. Suite à une année exceptionnelle en 1988, les commissions de prêts ont diminué de 355 000 $ pour atteindre 2,5 millions $ en 1989. Pour leur part, les commissions de change et services internationaux ont été de 1 million $, soit 231 000 $ de moins qu'en 1988. En 1989, la Caisse centrale a substantiellement appliqué la méthode de comptabilisation des commissions de prêts, en conformité avec la note d'orientation publiée par l'Institut canadien des comptables agréés. Par ailleurs, elle prévoit modifier en 1990 les paramètres de comptabilisation afin de mieux refléter la nature de ses activités.

Les principales sources de revenus autres que d'intérêts sont illustrées au tableau II.

Tableau II
AUTRES REVENUS aux 31 décembre

(en milliers de dollars)	1989	1988	Variation %
Commissions de change et services internationaux	1 014	1 245	(18,6)
Frais d'administration	8 683	6 311	37,6
Frais de service	2 994	2 701	10,8
Commissions de prêts	2 490	2 845	(12,5)
Autres	108	355	(69,6)
TOTAL	15 289	13 457	13,6

Rémunération du capital social et autres versements aux membres

Un montant global de 46,5 millions $ a été affecté à la rémunération du capital social comparativement à 38,8 millions $ en 1988, ce qui représente un rendement moyen de 11,36 % sur la gestion du capital social, en regard de 9,48 % en 1988. Quant à la composition du portefeuille, elle se conforme aux politiques et normes de liquidité du Mouvement Desjardins. Elle est cependant tributaire des taux des instruments de marché monétaire.

La nouvelle loi sur les caisses d'épargne et de crédit confirme le caractère permanent du capital social de la Caisse centrale. À cet effet, la Caisse centrale révisera en 1990 l'utilisation du capital social et procèdera à la définition d'un nouveau mode de gestion et de rémunération de celui-ci.

De concert avec le réseau Desjardins, la Caisse centrale offre aux grandes organisations publiques et privées canadiennes une gamme de services de type bancaire nationaux et internationaux. Des sommes perçues, les autres versements redistribués aux membres s'élèvent à 7,8 millions $ comparativement à 6,0 millions $ en 1988, soit une augmentation de 29,4 %.

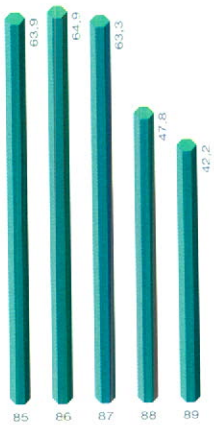

Frais autres que d'intérêts
(en pourcentage des revenus autogénérés)

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts représentent les frais reliés au personnel, aux charges attribuables aux locaux, à l'informatique, au matériel et à tous les autres frais d'exploitation.

La Caisse centrale privilégie des liens étroits avec sa clientèle et poursuit le constant développement de ses services et de ses ressources humaines et matérielles pour répondre à la demande de ses clients. À cet effet, au début de 1990, la Caisse centrale se dotera d'un nouveau logiciel d'exploitation dans la perspective d'une évolution technologique nécessaire à son développement.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 13,4 millions $, en hausse de 5,9 % sur l'exercice précédent. Exprimés en pourcentage de l'actif moyen, ceux-ci représentent 0,35 % pour 1989 en regard de 0,36 % en 1988.

Pour mesurer son contrôle des frais généraux, la Caisse centrale utilise le ratio de ses frais sur les revenus autogénérés. Ce ratio est de 42,2 % pour 1989 par rapport à 47,8 % pour 1988.

Salaires et avantages sociaux

Les salaires et avantages sociaux constituent la principale dépense et représentent en 1989 55 % du total des frais autres que d'intérêts.

En 1989, ces frais ont été de 7,3 millions $, une hausse de 751 000 $ ou 11,4 % sur l'exercice précédent. Cette croissance provient des postes vacants de l'exercice 1988 comblés en 1989, de la reconduction des postes autorisés de 1988 et de l'indexation des échelles salariales des postes autorisés pour l'exercice 1989.

Au 31 décembre 1989, la Caisse centrale comptait 145 postes autorisés.

Frais de locaux, matériel et mobilier

L'ensemble de ces frais a diminué de 340 000 $ par rapport à l'an dernier. Cette diminution est entièrement attribuable à la radiation en 1988 d'actifs désuets.

Autres frais

Les autres frais se sont accrus de 340 000 $. Cette hausse est principalement reliée à la publicité, promotion et développement des affaires et à l'augmentation des frais de communication, compensée en partie par une diminution des frais de services professionnels.

Les principaux postes des frais d'exploitation sont indiqués au tableau III.

Tableau III
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS aux 31 décembre

(en milliers de dollars)	1989	1988	Variation %
Salaires, caisse de retraite et autres prestations au personnel	7 341	6 590	11,4
Locaux, matériel et mobilier			
Loyer et taxes	1 121	938	19,5
Amortissement	478	1 036	(53,9)
Frais de sous-traitance	1 181	1 041	13,5
Autres frais	316	421	(24,9)
	3 096	3 436	(9,9)
Autres frais			
Publicité, promotion et développement des affaires	1 041	820	27,0
Communications	606	458	32,3
Assurances	147	71	107,0
Fournitures, papeterie et impression	357	356	0,3
Frais de services professionnels	553	663	(16,6)
Autres	263	259	1,5
	2 967	2 627	12,9
TOTAL	13 404	12 653	5,9
Frais autres que d'intérêts sur actif moyen	0,35%	0,36%	(2,8)%

Impôts sur le revenu

La provision pour impôts sur le revenu est de 11,4 millions $ en 1989, en hausse de 1,9 millions $ sur l'exercice précédent. La provision pour impôts sur le revenu de l'exercice 1989 comprend une somme de 393 000 $ à titre d'impôt minimum sur les grandes sociétés (taxe sur le capital) introduite par le gouvernement fédéral depuis le 1er juillet 1989.

Commentaires sur le bilan

Au 31 décembre 1989, l'actif total de la Caisse centrale était légèrement inférieur à 1988 et s'établissait à 3,9 milliards $. La diminution se retrouve principalement au chapitre des prêts.

Le tableau IV illustre la composition de l'actif.

Tableau IV
COMPOSITION DE L'ACTIF aux 31 décembre

(en millions de dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Valeurs mobilières	867	867	853	1 136	1 141
Prêts	2 824	3 002	1 907	1 211	967
Autres éléments d'actif	203	138	87	69	139
TOTAL	3 894	4 007	2 847	2 416	2 247
Actif moyen	3 810	3 523	2 810	2 284	1 873

Ci-bas, une analyse plus détaillée des diverses composantes de l'actif et du passif.

Prêts

À la fin de l'exercice 1989, le portefeuille de prêts s'élevait à 2 824 millions $, en baisse de 178 millions $ sur celui de l'exercice précédent. Cette diminution provient essentiellement des prêts aux membres et sociétés apparentées du Mouvement Desjardins pour un montant de 566 millions $ compensé par des augmentations des prêts aux secteurs public et parapublic et au secteur privé pour des montants respectifs de 147 millions $ et 241 millions $.

Les prêts aux entreprises du secteur privé ont connu une croissance de 24,2%, pour atteindre 1,2 milliard $ en 1989, par rapport à 998 millions $ l'an dernier.

La Caisse centrale ne prévoit pas modifier sensiblement la composition et l'échéance de son portefeuille de prêts en 1990.

Ci-après, la répartition des prêts au secteur privé selon le risque final.

Tableau V
RÉPARTITION DES PRÊTS AU SECTEUR PRIVÉ SELON LE RISQUE FINAL
Avant provision générale pour pertes sur prêts aux 31 décembre

	1989		1988	
(en milliers de dollars)	$	%	$	%
Mines et exploitation pétrolière	96 784	7,7	48 303	4,8
Industries manufacturières	403 870	32,2	308 239	30,5
Immobilier	220 279	17,6	158 991	15,8
Communications et autres services publics	88 984	7,1	79 078	7,8
Commerces de gros et détail	233 787	18,7	169 837	16,8
Intermédiaires financiers et assurances	159 754	12,7	195 176	19,3
Autres	49 981	4,0	50 177	5,0
TOTAL	1 253 439	100,0	1 009 801	100,0

Tableau VI
COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS
Après provision générale pour pertes sur prêts aux 31 décembre

(en millions de dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Membres	935	1 478	624	131	129
Autres sociétés apparentées	63	86	194	82	159
Secteurs public et parapublic	587	440	409	408	220
Banques	—	—	8	8	8
Autres – secteur privé	1 239	998	672	582	451
TOTAL	2 824	3 002	1 907	1 211	967
Québec	2 066	2 557	1 443	861	704
Ontario	610	416	374	328	211
Autres provinces	148	29	90	22	52
TOTAL	2 824	3 002	1 907	1 211	967
Prêts moyens	2 734	2 446	1 640	1 114	873

Gestion des risques de crédit et provision pour pertes sur prêts

La gestion du portefeuille de prêts s'est effectuée dans un cadre rigoureux, c'est-à-dire par l'application d'une politique de risque très sélective et en poursuivant des objectifs précis de diversification du risque.

Les demandes de crédit sont autorisées par les divers comités de crédit selon les limites qui leur sont dévolues. Chacune de ces autorisations est par la suite rapportée au comité exécutif qui l'approuve. Le conseil d'administration autorise tous les crédits excédant les limites du comité exécutif.

De plus, des révisions périodiques des dossiers de crédit sont effectuées; elles sont déposées au comité exécutif et approuvées par le conseil d'administration. Les dossiers les plus importants sont aussi revus par les vérificateurs externes dans le cadre de leur vérification annuelle.

La qualité du portefeuille de prêts de la Caisse centrale demeure à un niveau élevé; aucune provision spécifique n'est requise en date du 31 décembre 1989. La Caisse centrale a cependant jugé prudent d'affecter un montant de 2,5 millions $ à titre de provision générale pour pertes sur prêts, montant déjà inscrit en diminution du revenu net d'intérêts. La provision cumulative pour pertes sur prêts s'élevait à 14,2 millions $ au 31 décembre 1989. De plus, le revenu net autogénéré de 1989 par la Caisse centrale a été viré à la réserve générale à titre de provision pour éventualités.

Gestion des liquidités

La gestion des liquidités a pour objectif de coordonner les retraits sur dépôts et les échéances des emprunts et d'agir de telle façon que la Caisse centrale puisse faire face sans difficulté à ses engagements financiers.

La Caisse centrale a notamment pour mission de gérer une partie de la liquidité primaire des caisses Desjardins et d'en remettre les revenus à ses membres à titre de rémunération sur le capital social. Elle doit aussi maintenir des liquidités suffisantes pour subvenir à ses propres besoins.

En plus de la diversification de ses sources d'approvisionnement, la Caisse centrale dispose d'autres moyens pour gérer ses liquidités, notamment une surveillance étroite de la répartition des échéances des prêts et des dépôts. De plus, à titre de membre de l'Association canadienne des paiements, elle peut aussi emprunter auprès de la Banque du Canada.

À la fin de 1989, le portefeuille de valeurs mobilières atteignait 867 millions $, dont près de 84% échoit d'ici un an. Il se situait à 22,2 % de l'actif total, par rapport à 21,6 % au terme de l'exercice précédent.

Au cours de 1989, la Caisse centrale a détenu des liquidités supplémentaires, principalement sous forme de bons du Trésor, en sus des réserves exigées, afin de remplir pleinement son rôle de pourvoyeur privilégié de fonds pour le réseau Desjardins.

La nouvelle loi sur les caisses d'épargne et de crédit prévoit que des liquidités normatives distinctes devront être maintenues, d'une part par les fédérations et les caisses affiliées Desjardins et d'autre part par la Caisse centrale. Les normes de liquidité à maintenir seront révisées en 1990 par l'Inspecteur général des institutions financières.

Tableau VII
COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIÈRES aux 31 décembre

(en millions de dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Titres du Canada	231	368	443	438	260
Titres de provinces	29	27	46	109	137
Titres des membres et sociétés apparentées	274	224	27	15	25
Titres d'autres émetteurs canadiens	333	248	337	573	718
Titres d'émetteurs étrangers	—	—	—	1	1
TOTAL	867	867	853	1 136	1 141
Moyenne des titres	956	983	1 112	1 066	864

Sources d'approvisionnement

Le maintien d'une base de dépôts diversifiée, qu'elle soit en termes géographique, d'échéance ou de devise, permet à la Caisse centrale une gestion efficace et rentable de ses actifs. On trouvera à la note afférente aux états financiers, page 37, la ventilation des dépôts.

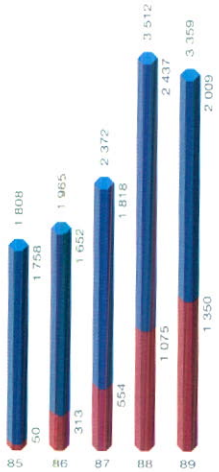

Provenance des dépôts
(en millions de dollars)

Canada
Hors Canada

À la fin de l'exercice 1989, l'encours des dépôts totalisait 3,4 milliards $, comparativement à 3,5 milliards $ en 1988. Les dépôts à vue, qui s'élevaient à 180 millions $ au 31 décembre 1989, ont légèrement augmenté par rapport à l'an passé. Les dépôts des membres et autres sociétés du Mouvement Desjardins ont augmenté de 139 millions $, pour atteindre 292 millions $ à la fin de l'exercice. Les autres dépôts ont diminué de 300 millions $, passant de 3,2 milliards $ au 31 décembre 1988 à 2,9 milliards $ à la fin de 1989.

En 1985, la Caisse centrale débutait son programme d'approvisionnement de fonds au moyen d'émissions publiques et privées sur les marchés internationaux. En 1988, elle lançait un programme de papier commercial européen à court terme au montant de 400 millions $ US et y ajoutait en 1989 un programme de papier commercial américain à court terme de l'ordre de 400 millions $ US.

Durant le présent exercice financier, la Caisse centrale a procédé à sept (7) émissions publiques et privées pour un montant de 484 millions $. L'encours global du papier commercial à court terme était de 143 millions $ au 31 décembre 1989.

Cumulativement, au 31 décembre 1989, la Caisse centrale a ainsi un total de 1,3 milliard $ en circulation sur les marchés internationaux. Ce montant représente 42,5 % des dépôts à terme fixe, comparativement à 32,2 % en 1988. Le maintien au plus haut niveau des cotes de crédit de la Caisse centrale a facilité ces émissions.

En 1990, la Caisse centrale prévoit continuer cette pénétration des marchés internationaux et ainsi accroître la sécurité et la diversification de son approvisionnement de fonds en plus d'en réduire le coût. Les échéances prévues en 1990 de ces émissions publiques et privées sont de 158,4 millions $ ou 4,7 % du total des dépôts à la fin de 1989.

La Caisse centrale jouit présentement de nombreuses possibilités d'approvisionnement de fonds à court et à moyen terme et n'anticipe aucun changement notable quant à ses besoins de fonds et sa capacité d'approvisionnement en 1990. Le tableau VIII présente la ventilation des dépôts en fin d'exercice.

Tableau VIII
DÉPÔTS aux 31 décembre

(en millions de dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Membres	177	80	36	81	222
Autres sociétés apparentées	115	73	72	63	37
Canada	92	119	256	277	348
Organismes publics	78	47	36	11	16
Autres dépôts	2 897	3 193	1 972	1 533	1 185
TOTAL	3 359	3 512	2 372	1 965	1 808
Canada	2 009	2 437	1 818	1 652	1 758
International	1 350	1 075	554	313	50
TOTAL	3 359	3 512	2 372	1 965	1 808
Passif-dépôt moyen	3 277	3 043	2 343	1 818	1 421

Transactions hors bilan

La Caisse centrale offre à ses clients divers produits hors bilan afin de les aider à satisfaire leurs besoins de liquidité et à se protéger des variations des taux de change et d'intérêt. La plupart de ces produits ont été créés au cours des dernières années. La Caisse centrale utilise elle-même certains d'entre eux pour gérer les risques reliés aux variations des taux d'intérêt et de change. Tous les produits hors bilan sont assujettis aux normes de crédit, contrôles financiers, plafonds de risques et mécanismes de surveillance habituels de la Caisse centrale.

Les produits hors bilan se présentent principalement sous deux (2) catégories: les engagements de crédit et les contrats de change et de taux d'intérêt. Leurs principaux éléments sont exprimés à la valeur nominale d'origine ou à la valeur à l'échéance, selon le cas.

Engagements de crédit

Les produits de cette catégorie, comprenant les garanties et les lettres de crédit ainsi que les engagements de crédit, visent à assurer aux clients la disposition des fonds dont ils prévoient avoir besoin.

Les engagements de crédit représentent des montants d'argent mis à la disposition des clients sous forme de prêts ou d'autres effets de financement figurant au bilan, ou sous forme de produits hors bilan, telles les garanties ou les lettres de crédit.

Les engagements de crédit conditionnels sont assujettis à la nécessité, pour le client, de se conformer à certaines normes précises de crédit. De cette façon, le risque associé à de tels engagements est sensiblement réduit.

Quant aux engagements irrévocables, ils nécessitent la présence d'une lettre d'offre dûment signée, qui contient une preuve de confirmation de l'acceptation du client. La Caisse centrale, dans ce cas, est tenue de débourser les fonds stipulés dans l'engagement.

Contrats de change et de taux d'intérêt

Les transactions relatives aux contrats de taux d'intérêt et de devises, tels les contrats de change à terme ainsi que les opérations à terme, les options et les contrats croisés sur devises et sur taux d'intérêt, permettent à la Caisse centrale et à ses clients de transférer, de modifier ou de réduire les risques liés à des changements de taux de change ou de taux d'intérêt.

Les contrats croisés de taux d'intérêt et de devises constituent des transactions à l'intérieur desquelles deux parties échangent des monnaies et des flux d'intérêt connexes, c'est-à-dire des taux fixes contre des taux flottants, ou vice versa, sur un capital déterminé et pour une durée convenue.

Sauf en ce qui concerne les contrats de couverture, les engagements de la Caisse centrale d'acheter une somme donnée en monnaie étrangère sont généralement compensés par d'autres contrats visant la vente d'une somme égale dans la même monnaie. La Caisse centrale agit également comme intermédiaire entre les parties pour effectuer de telles conventions d'échanges, ce qui constitue une source additionnelle de revenus. La majorité des contrats de taux d'intérêt et de devises et des contrats de change à terme sont effectués avec des banques majeures canadiennes et internationales.

Dans la compilation des contrats de taux d'intérêt, la Caisse centrale a utilisé la valeur nominale sur laquelle des intérêts sont versés, le tout exprimé en dollars canadiens à la date de divulgation. Dans le cas des contrats de devises, la Caisse centrale a quantifié la valeur nominale des montants à débourser, le tout exprimé en dollars canadiens à la date de divulgation.

Tableau IX
ACTIVITÉS HORS BILAN

(en millions de dollars)	31 décembre 1989			31 décembre 1988		
	Apparentées	Autres	Total	Apparentées	Autres	Total
Engagements de crédit						
Garanties et lettres de crédit	—	—	—	—	3	3
Engagements de crédit						
– irrévocables	1 555	1 494	3 049	770	1 208	1 978
– conditionnels	60	621	681	10	662	672
TOTAL	1 615	2 115	3 730	780	1 870	2 650
	1 615	2 115	3 730	780	1 873	2 653
Contrats de change et taux d'intérêt						
Contrats de change à terme (engagements d'achat de devises étrangères et canadiennes)	2	200	202	1	464	465
Contrats de taux d'intérêt et de devises	148	2 283	2 431	106	1 632	1 738
TOTAL	150	2 483	2 633	107	2 096	2 203
	1 765	4 598	6 363	887	3 969	4 856

Au 31 décembre 1989, les engagements de crédit de moins d'un an étaient de 2 695 millions $ et ceux de plus d'un an de 1 035 millions $. Les contrats de change et de taux d'intérêt de moins d'un an étaient de 713 millions $ et ceux de plus d'un an de 1 920 millions $.

Tableau X
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT EN DOLLARS CANADIENS aux 31 décembre

(en millions de dollars)	1989	1988
• Caisse centrale paie des taux flottants et reçoit des taux fixes	1 085	673
• Caisse centrale paie des taux fixes et reçoit des taux flottants	622	628
TOTAL	1 707	1 301

Capital et réserve générale

Le montant du capital social, qui est de 409,4 millions $, est demeuré identique à celui de l'exercice précédent. Cependant, suite au virement intégral des bénéfices non répartis de l'exercice, la réserve générale s'élève à 34 millions $. Le ratio du capital de base à l'actif, qui était de 10,7 % en 1988, est de 11,4 % en 1989. Le tableau XI indique l'évolution de ce ratio pour les cinq (5) derniers exercices.

Par ailleurs, la Caisse centrale estime qu'au 31 décembre 1989, son coefficient de capital portant sur la pondération de l'actif et des engagements hors bilan en fonction des risques satisfait aux normes internationales de capitalisation prescrites par la Banque des règlements internationaux reconnus et appliqués dans un contexte canadien.

Cependant, en 1990, il est prévu que l'Inspecteur général des institutions financières examine la suffisance du capital de base et en fixe les directives et méthodes de calcul.

Principalement pour satisfaire les besoins du réseau Desjardins, la Caisse centrale examinera en 1990 divers scénarios susceptibles d'augmenter son capital.

Tableau XI
RATIO DE CAPITAL aux 31 décembre

(en millions de dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
TOTAL DE L'ACTIF	3 894	4 007	2 847	2 416	2 247
Capital de base					
Capital social	409	409	409	409	409
Réserve générale	34	21	13	9	6
TOTAL DU CAPITAL DE BASE	443	430	422	418	415
Ratio du capital de base à l'actif	11,4%	10,7%	14,8%	17,3%	18,5%

Complément de l'analyse par la direction de la situation financière

Les tableaux XII et XIII indiquent l'évolution des états de l'actif et du passif et des états des revenus au cours des cinq (5) derniers exercices.

Tableau XII
ÉTATS DE L'ACTIF ET DU PASSIF aux 31 décembre

(en milliers de dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
ACTIF					
Encaisse, dépôts à la Banque du Canada et transit	108 210	71 648	48 000	46 196	114 928
Valeurs mobilières	867 099	866 990	853 251	1 135 833	1 140 647
Prêts	2 824 314	3 002 409	1 907 104	1 211 262	967 296
Autres éléments d'actif	94 544	66 176	38 540	22 264	24 126
TOTAL DE L'ACTIF	3 894 167	4 007 223	2 846 895	2 415 555	2 246 997
PASSIF					
Dépôts					
Payables à vue	179 906	171 392	182 185	168 451	430 823
Payables à terme fixe	3 178 734	3 340 176	2 189 892	1 796 834	1 376 951
Autres éléments de passif	92 000	65 142	52 417	31 910	23 693
	3 450 640	3 576 710	2 424 494	1 997 195	1 831 467
Capital et réserves					
Réserve générale	34 124	21 110	12 998	8 957	6 127
Capital social	409 403	409 403	409 403	409 403	409 403
Bénéfices non répartis	—	—	—	—	—
	443 527	430 513	422 401	418 360	415 530
TOTAL DU PASSIF, DU CAPITAL ET DES RÉSERVES	3 894 167	4 007 223	2 846 895	2 415 555	2 246 997

Tableau XIII
ÉTATS DES REVENUS Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Revenu d'intérêts					
Prêts	333 945	251 620	154 241	116 196	101 432
Valeurs mobilières	124 007	94 922	92 650	94 142	83 040
	457 952	346 542	246 891	210 338	184 472
Frais d'intérêts					
Dépôts	387 152	288 697	198 266	158 550	130 603
Revenu net d'intérêts	70 800	57 845	48 625	51 788	53 869
Provision pour pertes sur prêts	2 500	4 016	2 250	2 000	1 750
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	68 300	53 829	46 375	49 788	52 119
Autres revenus	15 289	13 457	10 690	7 780	3 227
Revenu net d'intérêts et autres revenus	83 589	67 286	57 065	57 568	55 346
Frais autres que d'intérêts					
Salaires	6 133	5 553	5 212	4 489	3 445
Caisse de retraite et autres prestations au personnel	1 208	1 037	949	770	579
Locaux et matériel, amortissement compris	3 096	3 436	3 758	2 250	1 914
Autres	2 967	2 627	2 464	2 558	2 255
Total	13 404	12 653	12 383	10 067	8 193
Revenu avant impôts sur le revenu	70 185	54 633	44 682	47 501	47 153
Impôts sur le revenu	11 387	9 460	8 111	8 620	8 487
REVENU NET	58 798	45 173	36 571	38 881	38 666

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1989 ET 1988

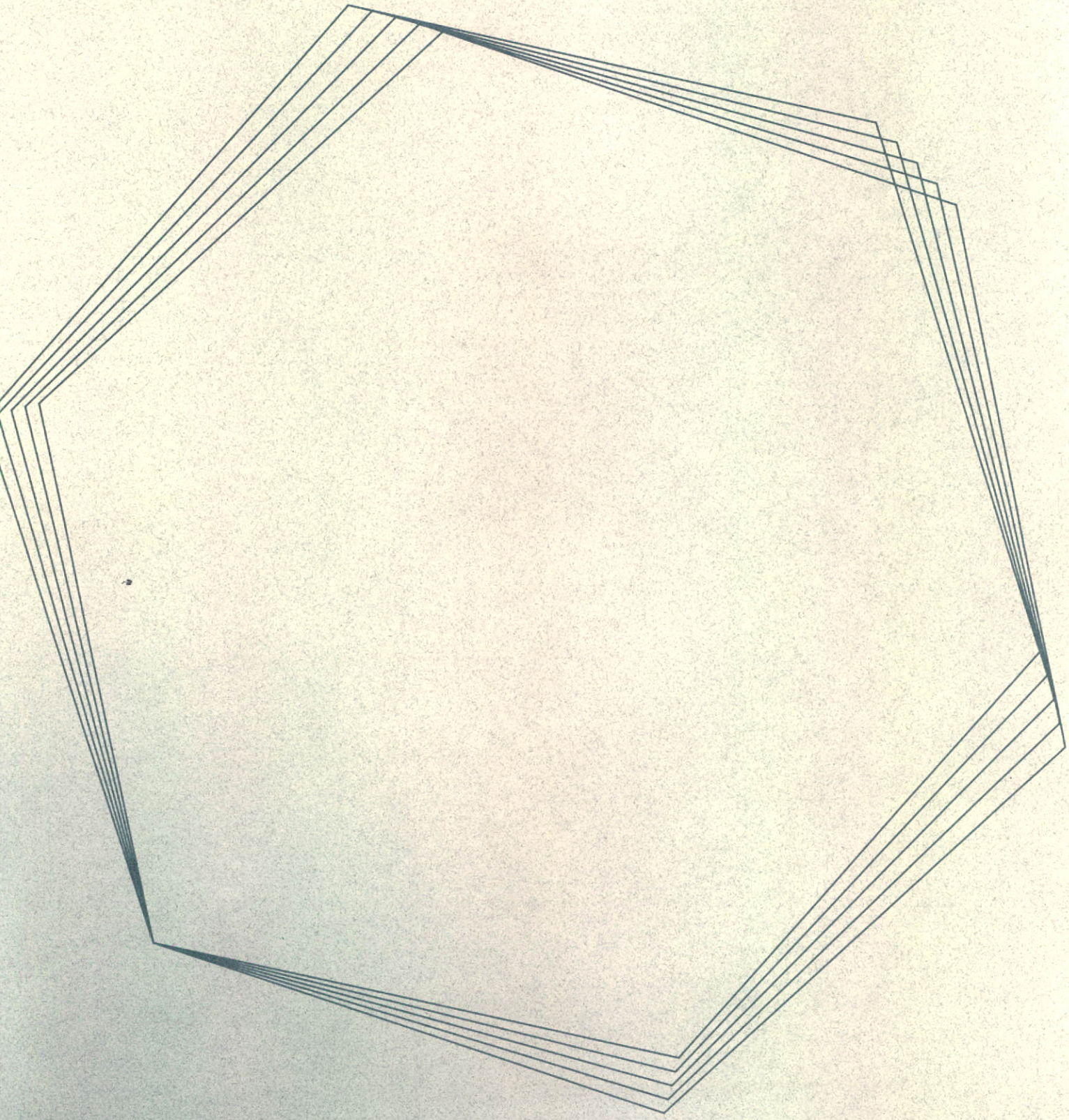

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers et les renseignements pertinents qui figurent dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction à qui il incombe d'en assurer la fiabilité et l'exactitude. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus en la matière. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes aux états financiers.

Le système comptable de la Caisse centrale Desjardins ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée. Les procédés utilisés comprennent notamment les normes visant l'embauche et la formation du personnel, la mise en place d'une organisation administrative assurant une attribution précise des responsabilités, la rédaction et la mise à jour des politiques et procédés, la planification des projets et la suite à leur donner, un contrôle budgétaire par centre de responsabilités et un contrôle du rendement par sphère d'activités.

L'Inspecteur général des institutions financières effectue annuellement un examen des activités de la Caisse centrale Desjardins pour s'assurer que les dispositions de sa loi constitutive, notamment celles relatives à la protection des déposants, sont respectées et que la situation financière de la Caisse centrale Desjardins est saine.

Le conseil d'administration a formé un comité de vérification, composé exclusivement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel de la Caisse centrale Desjardins, par l'entremise duquel il supervise les responsabilités de la direction relativement aux états financiers et aux contrôles internes. Le conseil d'administration a approuvé tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel.

Les vérificateurs nommés par l'assemblée générale des membres, les sociétés Raymond, Chabot, Martin, Paré et Touche Ross, ont la responsabilité de vérifier les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues et d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Ils ont présenté, à ce sujet, le rapport paraissant ci-après.

Le président et chef des opérations,

Georges Lafond

Le président du conseil et chef de la direction,

Claude Béland

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Caisse centrale Desjardins

Nous avons vérifié les états de l'actif et du passif de la Caisse centrale Desjardins aux 31 décembre 1989 et 1988 ainsi que les états des revenus, des bénéfices non répartis et de la réserve générale et de l'évolution de la situation financière des exercices terminés à ces dates. Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Caisse centrale Desjardins aux 31 décembre 1989 et 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière au cours des deux exercices.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Touche Ross
Comptables agréés

Montréal, le 12 février 1990

ÉTATS DE L'ACTIF ET DU PASSIF
aux 31 décembre

ACTIF (en milliers de dollars)	1989	1988
Encaisse		
Encaisse et dépôts à la Banque du Canada	108 210 $	71 648 $
	108 210	71 648
Valeurs mobilières (note 3)		
Émises ou garanties par le Canada	231 284	367 682
Émises ou garanties par les provinces et les corps municipaux ou scolaires	29 337	26 931
Autres valeurs mobilières	606 478	472 377
	867 099	866 990
Prêts		
Au jour le jour, à vue et à court terme à des négociants, courtiers en valeurs mobilières, garantis	—	—
Autres prêts (note 4)	2 824 314	3 002 409
	2 824 314	3 002 409
Autres éléments d'actif		
Immobilisations, au coût non amorti	1 444	1 337
Autres éléments d'actif (note 5)	93 100	64 839
	94 544	66 176
	3 894 167 $	4 007 223 $
PASSIF		
Dépôts (note 6)		
Payables à vue	179 906 $	171 392 $
Payables à terme fixe	3 178 734	3 340 176
	3 358 640	3 511 568
Autres éléments de passif		
Chèques et autres effets en transit, valeur nette	3 640	1 955
Autres éléments de passif (note 7)	88 360	63 187
	92 000	65 142
CAPITAL ET RÉSERVES		
Réserve générale	34 124	21 110
Capital social émis (note 8) 409 403 parts sociales	409 403	409 403
Bénéfices non répartis (note 9)	—	—
	443 527	430 513
	3 894 167 $	4 007 223 $

Signé au nom du conseil,

Claude Béland
Administrateur

Jocelyn Proteau
Administrateur

ÉTATS DES REVENUS
pour les exercices terminés le 31 décembre

(en milliers de dollars)	1989	1988
Revenu d'intérêts		
Prêts	333 945 $	251 620 $
Valeurs mobilières	124 007	94 922
Total du revenu d'intérêts	457 952	346 542
Frais d'intérêts	387 152	288 697
Revenu net d'intérêts	70 800	57 845
Provision pour pertes sur prêts	2 500	4 016
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	68 300	53 829
Autres revenus	15 289	13 457
Revenu net d'intérêts et autres revenus	83 589	67 286
Frais autres que d'intérêts		
Salaires	6 133	5 553
Caisse de retraite et autres prestations au personnel	1 208	1 037
Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement	3 096	3 436
Autres frais	2 967	2 627
Total des frais autres que d'intérêts	13 404	12 653
Revenu avant provision pour impôts sur le revenu	70 185	54 633
Provision pour impôts sur le revenu		
Exigibles	14 406	9 994
Reportés	(3 019)	(534)
	11 387	9 460
Revenu net	58 798 $	45 173 $

ÉTATS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

pour les exercices terminés le 31 décembre

(en milliers de dollars)	1989	1988
Bénéfices non répartis		
Solde en début d'exercice	— $	— $
Revenu net de l'exercice	58 798	45 173
Rémunération du capital social et autres versements aux membres	(54 287)	(44 821)
Recouvrement des impôts sur le revenu relatif à la rémunération du capital social et autres versements aux membres	8 503	7 760
Virement à la réserve générale	(13 014)	(8 112)
Solde en fin d'exercice	— $	— $
Réserve générale		
Solde en début d'exercice	21 110 $	12 998 $
Virement provenant des bénéfices non répartis	13 014	8 112
Solde en fin d'exercice	34 124 $	21 110 $

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
pour les exercices terminés le 31 décembre

(en milliers de dollars)	1989	1988
Exploitation		
Revenu net	58 798 $	45 173 $
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Provision pour pertes sur prêts	2 500	4 016
Amortissement des immobilisations	479	1 036
Impôts sur le revenu reportés	(3 019)	(534)
Marge brute d'autofinancement	58 758	49 691
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	(6 009)	(5 543)
Marge nette d'autofinancement	52 749	44 148
Financement		
Dépôts	(152 928)	1 139 490
Investissement		
Valeurs mobilières	109	13 739
Prêts	(175 595)	1 099 320
Immobilisations	585	477
	(174 901)	1 113 536
Rémunération du capital social et autres versements aux membres nets du recouvrement des impôts sur le revenu y afférent	39 845	35 139
Augmentation de l'encaisse	34 877	34 963
Encaisse en début d'exercice	69 693	34 730
Encaisse en fin d'exercice	104 570 $(1)	69 693 $(1)

(1) Déduction faite des chèques et autres effets en transit.

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. Statut

La Caisse centrale Desjardins a été créée le 22 juin 1979 par une loi de la Législature du Québec [Loi modifiant la Loi concernant La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec], laquelle fut remplacée le 22 juin 1989 par la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins (Projet de loi numéro 279 sanctionné le 22 juin 1989). La Caisse centrale Desjardins est une coopérative également régie par les dispositions de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit relatives aux caisses et aux fédérations (1988 L.Q., chap. 64).

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Caisse centrale Desjardins sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous:

a) Valeurs mobilières:

Les valeurs mobilières sont comptabilisées au coût amorti. Les primes et les escomptes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des valeurs mobilières afférentes.

L'amortissement des primes et des escomptes, les gains et les pertes réalisés à l'aliénation des titres ainsi que les dévaluations de la valeur des titres destinées à montrer un fléchissement permanent de la valeur sont imputés aux revenus de l'exercice où ils se produisent et inscrits au poste «Revenu d'intérêts des valeurs mobilières» à l'état des revenus.

b) Prêts:

Les prêts sont inscrits à leur montant en principal, déduction faite de l'escompte non amorti et de toute provision spécifique et générale constituée pour tenir compte des pertes prévues, le cas échéant.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les prêts cesse d'être comptabilisé lorsque a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne puisse être recouvré ou b) l'intérêt est impayé depuis quatre-vingt-dix jours sauf si le recouvrement du capital et de l'intérêt n'est pas mis en doute par la direction. Ces prêts sont alors classés comme étant non productifs et l'intérêt, antérieurement couru mais non encaissé sur ces prêts, est renversé au revenu d'intérêts sur prêts de l'exercice courant. Par la suite, l'intérêt provenant de ces prêts est inclus dans le revenu au moment de l'encaissement.

La provision pour pertes sur prêts de l'exercice est imputée à l'état des revenus. La provision pour pertes sur prêts est établie en fonction d'une évaluation cas par cas du portefeuille des prêts. La Caisse centrale Desjardins établit également une provision générale sur les prêts.

c) Transactions croisées portant sur des taux d'intérêt et des devises:

La Caisse centrale Desjardins agit à titre de souscripteur afin de gérer les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt et du cours des devises. Les revenus ou les frais relatifs aux transactions croisées sont comptabilisés selon la durée des conventions.

d) Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels suivants:

Catégories	Méthodes d'amortissement	Taux
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Logiciel	linéaire	20 %
Améliorations locatives	linéaire	12 %

e) Conversion des devises:

Les éléments de l'actif et du passif exprimés en devises sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan; les revenus et les frais sont convertis aux cours moyens durant l'exercice.

Les positions de change englobent les opérations de change au comptant et à terme et sont évaluées mensuellement aux cours du marché en vigueur. En outre, les gains et les pertes en résultant sont inclus au poste «Autres revenus».

f) Impôts sur le revenu:

La Caisse centrale Desjardins pourvoit aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôt. Les impôts sur le revenu reportés résultent principalement du fait qu'elle réclame un montant admissible de provision pour pertes sur prêts aux fins fiscales qui diffère du montant comptabilisé aux états financiers.

Le recouvrement des impôts sur le revenu apparaissant à l'état des bénéfices non répartis provient de la rémunération du capital social et autres versements aux membres qui sont déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu.

3. Valeurs mobilières

					1989		1988	
	Moins d'un an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	**Valeur comptable**	**Valeur estimative du marché**	Valeur comptable	Valeur estimative du marché
Valeurs émises ou garanties par								
Le Canada	215 397 $	10 896 $	— $	4 991 $	**231 284 $**	**230 498 $**	367 682 $	360 746 $
Les provinces et les corps municipaux ou scolaires au Canada	29 337	—	—	—	**29 337**	**29 328**	26 931	26 921
Autres valeurs mobilières								
Dettes des émetteurs canadiens								
Banques	82 999	2 480	—	—	**85 479**	**85 406**	131 021	130 980
Sociétés apparentées	266 375	8 016	—	—	**274 391**	**274 214**	224 324	223 986
Autres émetteurs	131 262	12 409	47 698	55 239	**246 608**	**245 857**	117 032	116 496
Total	725 370 $	33 801 $	47 698 $	60 230 $	**867 099 $**	**865 303 $**	866 990 $	859 129 $

4. Autres prêts

	1989	1988
Secteurs public et parapublic	**586 989 $**	440 033 $
Banques	**—**	—
Membres	**935 183**	1 477 851
Autres sociétés apparentées	**62 919**	86 440
Autres – Secteur privé	**1 239 223**	998 085
	2 824 314 $	3 002 409 $

5. Autres éléments d'actif

	1989	1988
Intérêts courus	**88 088 $**	61 932 $
Autres éléments d'actif	**5 012**	2 907
	93 100 $	64 839 $

6. Dépôts	1989	1988
Canada	92 329 $	119 248 $
Provinces	76 600	46 331
Banques	394 432	583 638
Membres – aux fins de compensation	33 676	5 255
– à d'autres fins	143 263	74 836
Autres sociétés apparentées	114 578	72 708
Autres dépôts	2 503 762	2 609 552
	3 358 640 $	3 511 568 $

7. Autres éléments de passif	1989	1988
Rémunération du capital social à payer	18 788 $	12 849 $
Intérêts courus	57 524	39 323
Autres créditeurs	12 706	8 654
Impôts sur le revenu reportés	(658)	2 361
	88 360 $	63 187 $

8. Capital social

Le capital social de la Caisse centrale Desjardins est composé de parts sociales souscrites par ses membres. La valeur nominale de toute part sociale est de 1 000 $ et aucune part sociale ne peut être émise sans qu'elle n'ait été entièrement payée.

Sauf avec l'approbation préalable écrite de l'Inspecteur général des institutions financières, la Caisse centrale Desjardins ne peut racheter les parts sociales détenues par un membre qui en fait la demande; le rachat doit être effectué à la valeur nominale et ne peut avoir pour effet de laisser la Caisse centrale Desjardins avec un capital de base insuffisant eu égard à ses besoins.

La Caisse centrale Desjardins ne peut toutefois racheter plus de dix pour cent de ses parts sociales au cours d'un même exercice financier.

9. Bénéfices non répartis

Les administrateurs de la Caisse centrale Desjardins ont approuvé le versement du plein montant des bénéfices non répartis aux 31 décembre 1989 et 1988 à la réserve générale à titre de provision pour éventualités.

10. Rémunération du capital social

La loi constitutive de la Caisse centrale Desjardins stipule que le conseil d'administration peut déclarer un intérêt sur les parts sociales; il en détermine alors les modalités de paiement. Il ne peut être déclaré ni payé d'intérêt sur les parts alors que la Caisse centrale Desjardins est ou serait de ce fait insolvable ou que le capital social versé est ou serait de ce fait entamé.

11. Engagements et passif éventuel

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse centrale Desjardins a souscrit divers contrats et engagements non échus qui constituent des éléments de passif éventuel comme des contrats de change à terme, des ententes concernant des taux de change à terme, des transactions croisées de taux d'intérêt et des marges de crédit non encore utilisées. Ces éléments ne figurent pas dans les états de l'actif et du passif. De l'avis de la direction, il n'y a aucun engagement ou passif éventuel important qui représente un risque inhabituel et aucune perte importante n'est prévue à la suite de ces opérations.

De plus, la Caisse centrale Desjardins garantit le paiement de dettes et émet des lettres de crédit au nom de clients contre lesquels elle jouit d'un droit de recours si elle est appelée à exécuter l'un des engagements mentionnés.

Ces garanties et ces lettres de crédit, ne figurant pas dans les états de l'actif et du passif, sont indiquées ci-dessous:

	1989	1988
Garanties	305 $	2 784 $
Lettres de crédit	1 441	1 843
	1 746 $	4 627 $

Les engagements futurs au titre de baux à long terme échéant jusqu'au 30 avril 2005 totalisent 9 723 000 $. Les loyers annuels pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:
1990 – 685 000 $; 1991 – 703 000 $; 1992 – 703 000 $; 1993 – 700 000 $; 1994 – 699 000 $.

12. Autres opérations conclues avec des sociétés apparentées

Ces opérations avec les membres et autres sociétés apparentées au Mouvement Desjardins représentent celles qui ne sont pas autrement divulguées dans les états financiers.

	1989	1988
Autres éléments d'actif	43 213 $	23 494 $
Autres éléments du passif	21 309	14 124
Revenu d'intérêts	163 964	127 983
Frais d'intérêts	16 697	8 724
Autres revenus	1 077	1 003
Frais autres que d'intérêts	1 152	731

13. Régime de retraite

La Caisse centrale Desjardins enregistre automatiquement tous ses employés qui sont âgés de vingt-cinq ans et plus à un régime de retraite sur une base de contribution conjointe.

Une évaluation actuarielle du régime de retraite est effectuée au moins tous les trois ans. Au 1er janvier 1989, soit la date de l'évaluation la plus récente, le régime de retraite était entièrement capitalisé.

Le montant imputé aux dépenses au titre des contributions de l'employeur a été de 583 000 $ en 1989 (1988 – 452 000 $).

14. Information sectorielle

La Caisse centrale Desjardins a un secteur d'activité dominant dont les revenus proviennent d'intérêts sur prêts, valeurs mobilières et d'autres opérations connexes au Canada.

15. Chiffres comparatifs

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

ADMINISTRATEURS
au 31 décembre 1989

* CLAUDE BÉLAND
Ville Mont-Royal
Président du conseil et Président
La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

PIERRE BARNÈS
LaSalle
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

JEAN-EUDES BERGERON
Métabetchouan
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac St-Jean

* JACQUES BERTRAND
Sainte-Foy
Secrétaire du conseil
Président
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

** PAUL-ROCH CHARBONNEAU
Joliette
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière

* CLAUDE DESLANDES
Saint-Hyacinthe
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska

WESLEY HOGG
Rimouski
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas St-Laurent

* GILLES LAFLEUR
Mirabel
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec

MARC LEMIEUX
Saint-Nicolas
Premier vice-président directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

* ROBERT O'FARRELL
Trois-Rivières
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec

** ALBERT OUELLET
Sherbrooke
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie

* JOCELYN PROTEAU
Île Bizard
Vice-président du conseil
Président et chef de la direction
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

* ANDRÉ TALBOT
Amos
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi

* Comité exécutif
** Comité de vérification

DIRECTION GÉNÉRALE

CLAUDE BÉLAND
Président
et chef de la direction

GEORGES LAFOND
Président
et chef des opérations

FERNAND LAFLEUR
Premier vice-président,
Financement corporatif

JEAN-GUY LANGELIER
Premier vice-président,
Administration et services bancaires

ALFRED PFEIFFER
Premier vice-président,
Trésorerie et placements

JACQUES LUYS
Vice-président principal,
Exploitation

JACQUES LAPIERRE
Vice-président,
Financement corporatif

JOSÉE LAROCQUE
Vice-présidente,
Financement corporatif,
immobilier et syndication

TRUNG H. NGUYEN
Vice-président,
Services bancaires nationaux
et internationaux

KENNETH G. SPURLING
Vice-président,
Trésorerie

BERNARD VENNE
Vice-président,
Trésorerie et placements

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Membres

- Les onze fédérations au Québec membres de la Confédération
- Les trois fédérations hors Québec membres auxiliaires de la Confédération
- La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie et Assurance-vie Desjardins
- Le Groupe Desjardins, Assurances générales
- Fiducie Desjardins

Vérificateurs
Raymond, Chabot, Martin, Paré
Montréal (Québec)

Touche Ross
Montréal (Québec)

Siège social
1, Complexe Desjardins
Tour du Sud
Bureau 2822
Montréal (Québec)
H5B 1B3
Téléphone: (514) 281-7070
Télex: 055-61688
Télécopieur:
(514) 281-7083

Bureau de Toronto
150, rue King Ouest
Bureau 1502
Toronto (Ontario)
M5H 1J9
Téléphone: (416) 599-9301
Télécopieur:
(416) 599-5172

Agent émetteur et payeur, agent de transfert
Banque Nationale du Canada: Québec, Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax

Prospectus
On peut obtenir une copie du prospectus canadien de la Caisse centrale en communiquant avec la Caisse centrale ou avec ses courtiers.

La Caisse centrale est membre adhérent de l'Association canadienne des paiements

Rapport 1989
ISSN 0714-2552
Dépôt légal, 1er trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

L'alvéole, symbole de base du Mouvement des caisses Desjardins, illustre l'unité de pensée et d'action de toutes les composantes du réseau. La multiplication des alvéoles évoque le développement et l'évolution de ce grand ensemble coopératif.